



CARTE D'IDENTITÉ

Créé en 1991, l'IUFM d'Aquitaine a pris en charge les six Écoles normales de l'académie de Bordeaux : Bordeaux-Caudéran et Mérignac pour la Gironde, Agen pour le Lot-et-Garonne, Mont-de-Marsan pour les Landes, Pau pour les Pyrénées-Atlantiques et Périgueux pour la Dordogne, qui sont maintenant le siège et les cinq antennes de l'institut.

L'IUFM d'Aquitaine est rattaché aux cinq universités de l'académie : les universités de Bordeaux I, Victor Segalen - Bordeaux II, Michel de Montaigne - Bordeaux III, Montesquieu - Bordeaux IV et l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

La préexistence à la création de l'IUFM des préparations aux concours assurées par les universités n'a pas facilité le positionnement du nouvel établissement par rapport à ces dernières.

L'IUFM EN CHIFFRES

Pour l'année universitaire 1998-1999, l'IUFM d'Aquitaine a formé 3 946 étudiants et professeurs stagiaires, répartis sur 33 filières : 876 pour le premier degré et 3 070 pour le second degré. L'IUFM comptait 139 enseignants.

La carte des formations propose :

- le CAPE (certificat d'aptitude au professorat des écoles) ;
- 18 CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) ;
- 5 CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) ;
- 6 CAPLP2 (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade) ;
- le CAPEPS (certificat d'aptitude professionnel à l'enseignement de l'éducation physique et sportive) ;
- le CACPE (certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation) ;
- le CAAPSAIS (certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires).

Les formations PE1 et PE2 sont assurées dans les cinq antennes départementales. Les formations CPE et AIS sont localisées sur le site de Mérignac. Neuf préparations aux concours du second degré sont dédoublées sur le pôle universitaire de Pau.

LA STRUCTURATION PÉDAGOGIQUE

Elle repose sur deux directions des études : l'une pour le secteur premier degré, l'autre pour le secteur second degré, chacune placée sous la responsabilité d'un directeur adjoint. L'institut a mis en place des unités de concertation disciplinaire qui permettent, *a priori*, de faire débattre les différentes catégories d'intervenants (enseignants de l'IUFM, formateurs associés, universitaires, inspecteurs), mais dont le rôle réel reste insuffisant.

L'IUFM doit renforcer ces instances spécifiques pour que l'ensemble des personnels concernés y participent plus activement et faire en sorte qu'elles s'ouvrent sur les problématiques inter- ou transdisciplinaires.

LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'équipe de direction ou "directoire" comprenait 18 membres à la rentrée 1998. On note la grande stabilité des princi-

aux responsables puisque, outre la directrice, cinq des six directeurs adjoints, le secrétaire général et l'agent comptable sont présents depuis la création de l'IUFM. Cela entraîne une bonne connaissance réciproque et un fonctionnement qui a pu se mettre au point lentement, sans rupture et sans heurt grave, mais le poids des anciennes structures n'en demeure pas moins bien perceptible. Pour diminuer les inconvénients de cette situation, la direction ajoute régulièrement à l'équipe d'origine de nouveaux chargés de mission.

Un des aspects positifs est la présence au directoire de presque tous les corps d'enseignants. Mais cet IUFM gagnerait à ce que sa direction puisse enfin constituer autour d'elle un groupe nouveau.

LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Tant pour les personnels enseignants que pour les personnels IATOS, l'IUFM d'Aquitaine témoigne d'un sous-encadrement reconnu par le Ministère. Pour les IATOS, les demandes de création d'emplois, au nombre de 22, sont destinées à des postes d'assistants-ingénieurs en informatique, des emplois de personnels de bibliothèque, et à la stabilisation de personnels contractuels. Pour les enseignants, l'IUFM a choisi d'augmenter au maximum le nombre d'enseignants-chercheurs. Ceux-ci représentent déjà près de 20% du nombre total des enseignants, ce qui est élevé comparativement aux autres IUFM.

LA FORMATION

Le premier degré

L'IUFM a choisi, de façon délibérée, d'établir la formation en première année en fonction des contraintes de réussite au concours. Les résultats sont effectivement bons, avec cependant des disparités du taux de réussite suivant les antennes départementales. L'organisation des stages et leur place dans la formation de la deuxième année apparaissent problématiques, en particulier sur le site de Caudéran, qui forme un grand nombre de PE2 et qui manque d'IMF (instituteurs maîtres formateurs) ou PEMF (professeurs d'école maîtres formateurs) pour accompa-

gner les stagiaires. On constate, en le regrettant, que certaines obligations du plan de formation ne sont pas totalement remplies (connaissance des trois cycles, rôle formateur du mémoire professionnel). Enfin, il conviendra de mettre en place, le plus tôt possible, la commission académique d'évaluation des professeurs stagiaires.

Le second degré

Ce sont les universités qui assurent, de manière quasi exclusive, en utilisant leur potentiel d'enseignants, la préparation aux épreuves des concours, y compris celle de l'épreuve orale sur dossier. Le rôle de l'IUFM se limite à l'initiation au métier, par le biais d'un module d'observation, et d'un stage facultatif en établissement. Cette séparation tranchée des rôles, ces contributions très déséquilibrées à la formation des PLC1 sont contraires à la mission de l'IUFM. En outre, depuis sa création, l'IUFM se trouve en situation extrêmement conflictuelle avec les universités, lesquelles estiment que les différentes charges qui leur incombent pour la préparation aux concours sont supérieures aux propositions financières qui leur sont faites, sans d'ailleurs pouvoir en apporter une justification concrète et étayée.

Le plan de formation de la seconde année est précis, clair et correctement réalisé. Les partenaires de l'IUFM remplissent efficacement leur rôle. On doit cependant regretter l'absence de continuité entre la première et la deuxième année, et constater que l'évaluation finale des professeurs stagiaires est faite par un système de votes et de coefficients bien compliqué, pour arriver finalement à un avis favorable dans la quasi-totalité des cas.

La formation continue

La circulaire du 12 mars 1998 a confié à l'IUFM la mise en oeuvre de la formation continue des enseignants du second degré. Un directeur adjoint est spécialement chargé du domaine de la formation continue. L'élaboration du plan académique de formation des personnels est le résultat d'une collaboration étroite entre le rectorat et l'IUFM. Le plan de formation 1999-2000 propose plus de 510 actions. La priorité a été donnée aux formations conduisant au développement de démarches concrètes et collectives adaptées au contexte d'exercice. Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement sont souvent des supports à ces actions. La cohérence et

le dynamisme du dispositif rapprochent formation initiale et formation continue, cursus universitaire et professionnalisation.

Les relations internationales

Les effectifs d'étudiants et professeurs stagiaires concernés sont faibles ; les partenaires, les publics, les objectifs, les dispositifs sont différents. Mais il existe une véritable dynamique de l'établissement dans ce domaine, et cette diversité est un indicateur d'évolution positive. Il reste à poursuivre l'effort d'intégration des dispositifs, dans la globalité du plan de formation.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Le CNE constate, quelque huit ans après la création de l'IUFM, que l'institut et certaines de ses universités de rattachement travaillent encore difficilement ensemble. L'IUFM ne participe en aucune façon à l'organisation de la formation des PLC1, cela ne peut continuer ainsi. Il faudra aussi arriver rapidement à définir une politique cohérente et commune pour les procédures d'admission des futurs PLC1.

Il semble au CNE que la situation - précédemment alarmante - de conflit à propos des versements effectués par l'IUFM au profit des universités, s'améliore actuellement et qu'il paraît enfin possible de travailler dans un climat de confiance et de sérénité.

Dans l'intérêt de tous, l'IUFM doit mieux expliciter, auprès de ses partenaires, sa politique forte de recrutement d'enseignants-chercheurs, et de formation de ses personnels pour être un établissement universitaire reconnu comme tel.

90% des promotions de PLC2 auront leur premier poste hors de l'académie de Bordeaux, et beaucoup de ces postes seront dans des établissements réputés "difficiles". Le CNE recommande à l'IUFM de prendre davantage en compte cette situation dans la formation de ses PLC2.

Les informations recueillies par le CNE indiquent que les professeurs des écoles sortants de l'IUFM sont appréciés par leurs collègues et par leurs inspecteurs. C'est la consé-

quence logique de l'adoption de modalités d'admission qui permettent à l'IUFM de choisir des étudiants d'un bon niveau universitaire et motivés par l'enseignement, et d'une formation en deuxième année qui permet aux professeurs stagiaires d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires.

L'IUFM d'Aquitaine a eu le souci, depuis sa création, de développer les recherches en éducation. Il a privilégié le recrutement d'enseignants-chercheurs et dispose ainsi d'une proportion d'enseignants-chercheurs de quatre points supérieur à la moyenne nationale. Il a soutenu leur intégration dans des laboratoires universitaires et, de fait, la quasi-totalité des enseignants-chercheurs de l'IUFM sont rattachés à une équipe de recherche. La reconnaissance de plusieurs équipes de recherche, en collaboration en particulier avec Bordeaux II, est demandée au Ministère. Cette politique porte ses fruits : ces activités se concrétisent par des travaux et des publications. Le CNE souligne que des liens plus étroits restent cependant à établir entre recherche et formation des formateurs.

L'IUFM est bien géré et ne connaît pas de problèmes financiers. Des finances saines, une administration solidement structurée et qui a su se moderniser, des règles de gestion claires et admises par tous, sont autant d'éléments positifs. De plus, la direction a fait le choix déterminant - qui mérite d'être souligné - de confier systématiquement à chaque chef des services administratifs et financiers des antennes départementales, l'élaboration et la gestion d'un ou plusieurs marchés concernant l'ensemble de l'institut. Dans la même logique, le CNE trouve judicieux le choix stratégique, fait par l'IUFM, de création d'un service commun de documentation. Cela représente une étape déterminante dans l'affirmation et le développement d'une politique documentaire à l'IUFM d'Aquitaine. Sans doute cette réflexion devra-t-elle bientôt conduire à répondre à la question de la légitimité de maintenir deux centres de ressources documentaires dans le même espace urbain (Mérignac, Caudrérac).

Le CNE encourage l'IUFM à poursuivre le recrutement et l'effort financier engagés, de manière importante, ces dernières années, pour conforter les éléments d'une politique globale dans le secteur complexe des technologies d'information et de communication pour l'enseignement. En parallèle, l'établissement devra travailler à l'évolution des modalités de formation permise par une utilisation adaptée des TICE (auto-formation, formation à

distance, forum de discussion), réflexion aujourd'hui peu engagée dans l'établissement.

Enfin, le CNE recommande à l'IUFM de réexaminer le rôle de ses différentes instances spécifiques. Il pense que se sont les unités de concertation disciplinaire qui représentent le meilleur moyen d'impliquer le plus grand nombre de personnels. Mais il faut qu'elles fonctionnent de façon cohérente et dans une logique d'enseignement supérieur. Cela suppose, bien sûr, de mieux définir la nature des relations direction-UCD. Enfin, cela implique une démarche volontariste d'information et de communication à l'intention des partenaires de l'IUFM (départements universitaires de la discipline, IMF-PEMF, inspecteurs pédagogiques) pour que ces unités deviennent vraiment un lieu de travail concret et vivant, un lieu d'échanges sur les pratiques pédagogiques, et un lieu de débats scientifiques et de construction d'une culture

commune entre les filières comme entre les sites. Cette "mixité" des formateurs permettrait certainement une reconstruction de la formation commune, malheureusement absente de la formation depuis 1998, et ainsi une "mixité" des usagers PE-PLC.

Le CNE estime que des évolutions positives se sont accélérées depuis 1998. L'IUFM peut, grâce à sa nouvelle mission - la formation continue -, affirmer son rôle d'établissement universitaire responsable de la formation des maîtres dans son académie. Il devra le faire en montrant sa capacité à travailler à égalité de droits et de devoirs avec ses partenaires.

**La réponse de la directrice
de l'IUFM d'Aquitaine
figure dans le rapport du CNE en page 87**

**Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site
Internet du CNE : <http://www.cne-evaluation.fr>**

**Pour les données chiffrées et leur actualisation,
se reporter au site Internet de l'IUFM d'Aquitaine :
<http://www-aquitaine.iufm.fr>**

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Rédaction : Christian Paquin
Conception graphique : Marie-Noëlle Soudit / Édition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94